

Décision Générale colonial

Décision n° 1211 AFFECTATIONS SPÉCIALES

n° 1211

Ministère ACTES DU POUVOIR LOCAL	Date de publication 23 décembre 1939
Numéro JO n° 517 du 31/12/1939	Date du numéro 31 décembre 1939

TEXTE INTÉGRAL

Les militaires de la réserve dont les noms suivent, employés à la Compagnie du chemin de fer franco-ethiopien, sont classés dans l'affectation spéciale, dans leur emploi actuel, pour une durée de trois mois à compter de la date de la présente décision : MM Billault (Edouard), . service armé, classe de mobilisation 1916. chef de district : Guercin (Jacgues),. service armé: classe de mobilisation 191S chef de dépôt ; Rivaud Michel) service armé. classe de mobilisation 119%, chef de district : pevrot. service armé, classe de mobilisation 1921 chef de section : Fravard (Maurice), service armé, classe de mobilisation 1925, aide pharmacien ; Landa (Joseph). service armé, classe de mobilisatien 1922. comptable : Bornard (Eueûne). service armé, classe de mobilisation 191S chef de gare : Strohm (Charles), service armé, classe mobilisation 1914, sous-chef de bureau : haumeurv (Alfredi, service armé, classe de mobilisation 1914 chef de section : Læbaillif (Maurice). service armé, classe de mobilisation 1925, infirmier ; Thievon (Henri). service armé, classe de mobilisation 1927, sous-chef ue gare. Guegan (Antoine), service armé, classe de mobilisation 1929 ajusteur : Filippi (Philippe), n'a pas fait de service, sous-chef magasinier.